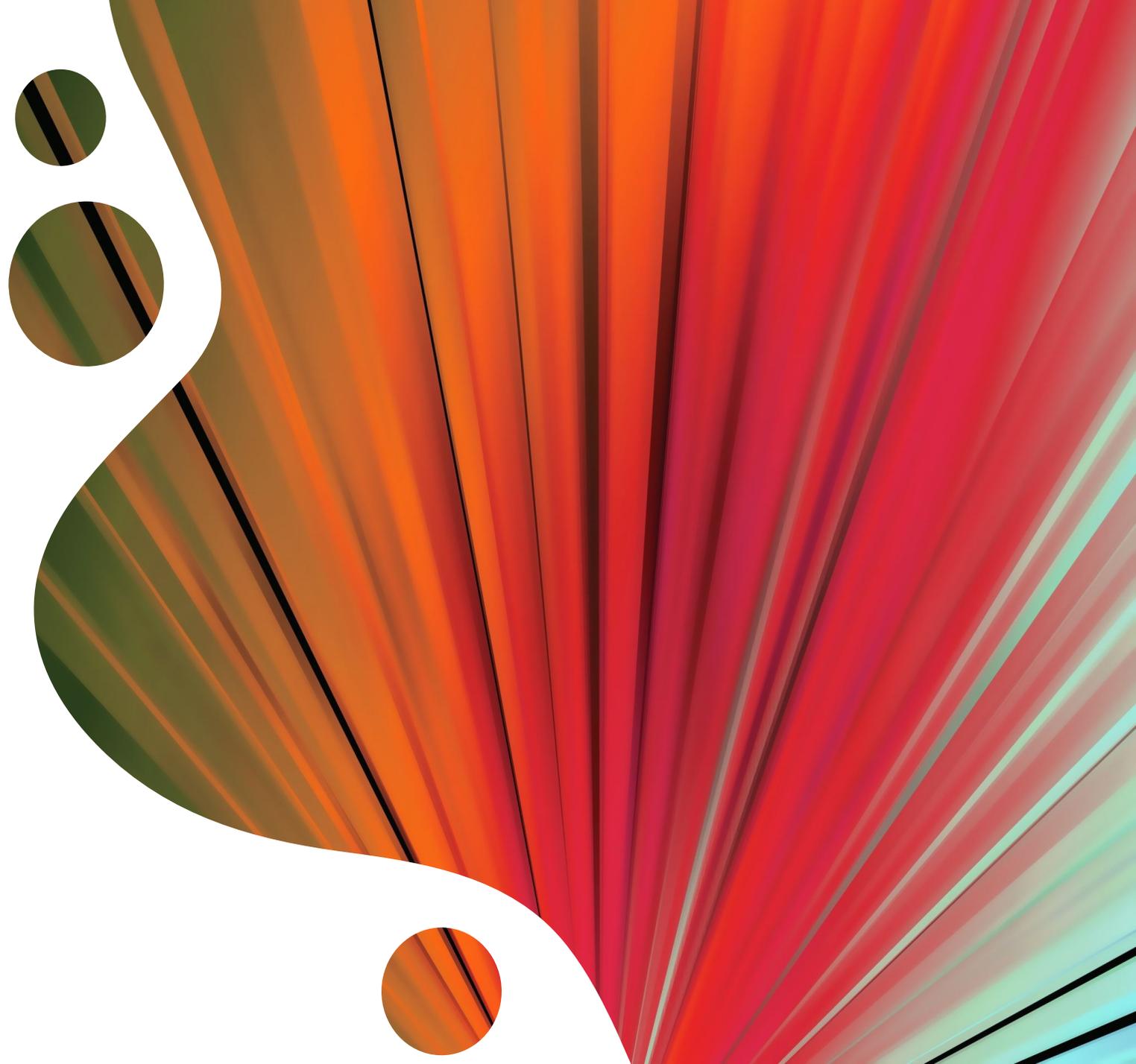


Modalités de certification

Les trois épreuves du CAPPEI

Présentation de
Mme Elsa RAOUX
CPD ASH

Coordonnatrice de la formation CAPPEI



FORMES D'INTERVENTION

FORMES

1 en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif

2 en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement

3 en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives

4 en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

5 en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires

6 en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves

8 En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une difficulté particulière

7 en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le thème de l'éducation inclusive

6 en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention

4 en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive

5 en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation

1 en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive

2 en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers

3 en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions



1 en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages

2 en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle

3 en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés

4 en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et conscientisées

5 en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation

6 en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite

Pourquoi cette réforme du CAPPA-SH au CAPPEI ?

un nouvel élan

Le CAPASH :
organisation en options assises sur un effort de catégorisation médicale et administrative des enfants



Le CAPPEI : priorité à l'inclusion moins au spécifique
Idée d'une appartenance commune à l'école



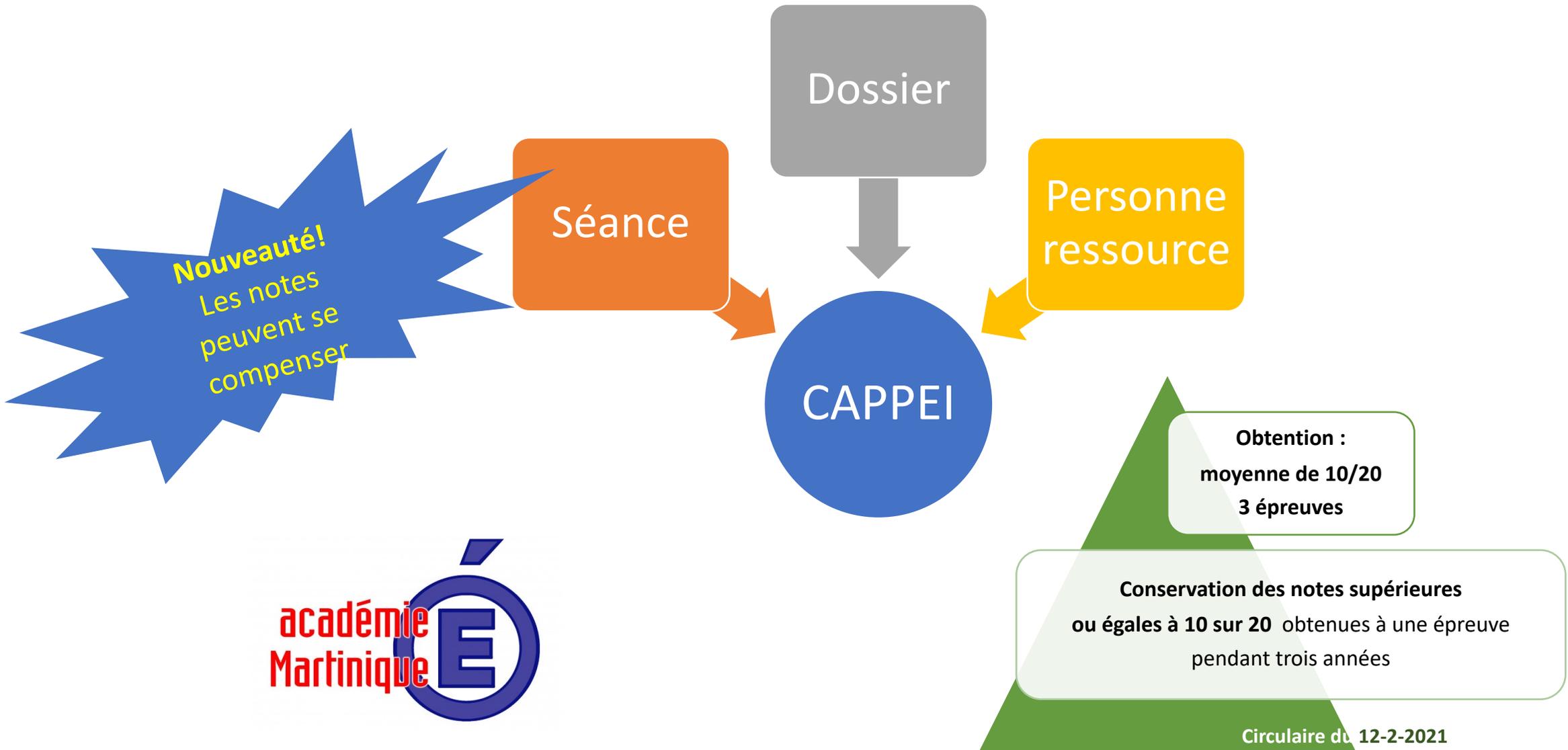
Le changement de certificat signe un **changement de paradigme scolaire**



Enseignant spécialisé = personnes-ressources
agents de transformation du **regard** sur le handicap ou la difficulté scolaire

*C'est le décret n° 169 du 10 février 2017 crée le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
Ce décret est complété par deux arrêtés du 10 février 2017 qui précisent, d'une part, les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et, d'autre part, l'organisation de la formation préparant au CAPPEI puis modifié par la Circulaire du 12-2-2021.*

Présentation des modalités de certification



Ep 1

Une **séance pédagogique (45')** avec un groupe d'élèves suivie d'un entretien (45') (évaluation, en situation professionnelle, des compétences spécifiques des enseignants).

Ep2

La **présentation d'un dossier** élaboré par le candidat sur sa pratique professionnelle de 25 pages maximum suivie d'un entretien.

Ep3

La **présentation d'une action (10')** conduite par le candidat témoignant de son rôle d'acteur de l'école inclusive et de **personne ressource** suivie d'un échange (20').

Ep 3 :
Nouveauté !

La composition du jury

IEN CTR ASH
ou IEN ASH
adaptation

IEN de circo.
ou
IA-IPR

Formateur / CP
impliqué dans la
formation

Enseignant
spécialisé du
parcours de
formation



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cadre et attendus aux épreuves du CAPPEI

Académie de la Martinique

Déroulement, organisation des épreuves

- Les membres du jury rappellent au candidat la durée et les modalités de déroulement des épreuves.
- Une pause de 10 minutes est prévue entre la première et la seconde épreuve notamment afin que le candidat puisse faire sortir les élèves.
- Une pause de 10 minutes est prévue entre la première et la seconde partie de la première épreuve.
- Il n'y a pas de pause entre la deuxième et la troisième épreuve.
- La salle de classe sera privilégiée pour toute la durée de l'examen. Dans le cas où cela n'est pas possible, le candidat aura anticipé la réservation d'une salle adaptée pour le déroulement de la suite des épreuves.
- La direction de l'établissement devra être tenue au courant par le candidat des modalités matérielles du déroulement de l'épreuve : date, horaires et salles.

Charte de déontologie

- Les candidats s'engagent à être présents dans l'établissement scolaire 15 minutes avant le début de l'épreuve 1.
- Les candidats s'engagent à éteindre leurs téléphones portables pendant l'intégralité des trois épreuves.
- Le lieu de l'examen doit être matériellement préparé afin de recevoir les membres du jury : tables, chaises, dossiers jury comprenant les documents nécessaires à la compréhension du déroulement des épreuves.

Epreuve 1

Séance pédagogique

45 min

- Evaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques de l'enseignant

Entretien

45 min

- Expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves
- Analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels de l'éducation inclusive.

Épreuve 1 : séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

Finalités : Faire preuve de compétences pédagogiques spécifiques pour répondre aux besoins des élèves et analyser sa pratique en référence aux aspects théoriques et institutionnels

Réf. Circulaire

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique en référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Compétences du référentiel en jeu pour cette épreuve

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive en :

- Contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif
- Concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement
- Concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en ~~so~~ co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives
- Œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- S'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires
- Coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves

Attendus

Adaptation de la séance aux besoins éducatifs particuliers (le groupe comprend au moins quatre élèves) :

- Analyse des besoins des élèves : prise en compte des PPS et des projets individuels
- Accessibilité pédagogique par des aménagements, adéquation des réponses élaborées et leur mise en œuvre (démarches, aménagements, adaptations des supports)
- Capacité à différencier en réponse aux besoins diversifiés des élèves
- Qualité de la relation pédagogique avec les élèves : prise en compte de la parole des élèves, exploitation de leurs propositions et productions, instauration d'un climat favorable aux apprentissages
- Capacité à aider les élèves à prendre conscience de leurs stratégies
- Référence aux aspects théoriques et institutionnels en relation avec la problématique des élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - Capacité à analyser sa prestation et argumenter ses choix (ancrage didactique et pédagogique)
 - Capacité à référer sa démarche aux aspects théoriques en relation avec le contexte d'exercice
 - Capacité à référer sa démarche aux aspects institutionnels de l'éducation inclusive
 - Capacité à s'inscrire au sein d'une équipe pluri catégorielle et partenariale

Recommandations

Séance pédagogique

Pour chaque membre du jury, prévoir de présenter dans un dossier individuel les éléments susceptibles d'éclairer la compréhension du fonctionnement du candidat :

- Fiche de préparation de la séance observée et de la séquence dans laquelle elle s'insère
- Projet d'aide spécialisée, mise en œuvre des PPS, projets individuels, outils pour la classe de référence... des élèves présents pendant la séance observée ainsi que leurs photos éventuellement
- Lorsqu'un AESH est présent lors de la séance, présenter la fiche « rôle de l'AESH », les outils de suivi et de liaison pendant les temps de regroupements et/ou d'ateliers et pour les accompagnements en classe de référence
- Tout document qui semblera nécessaire

Entretien

L'analyse de la séance ne peut, en aucun cas, être la lecture intégrale de documents écrits au préalable.

Epreuve 2

Présentation du dossier documentaire

15 min

- 25 pages maximum, composé de :
 - Documents pour étayer votre pratique professionnelle
 - Texte qui viendra justifier et commenter votre choix documentaire

Entretien

45 min

- Capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle
- Les analyser
- Avoir une approche réflexive des réponses mises en œuvre

Compétences du référentiel en jeu pour cette épreuve

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :

- Assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages
- Contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle
- Se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés
- Définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites
- Adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
- Élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite

Recommandations

Forme du dossier

- Le dossier doit correspondre au parcours de formation en lien avec le référentiel de compétences et le métier de l'enseignant spécialisé.
- Le dossier doit être problématisé et ne peut être uniquement descriptif.
- Les documents mobilisés sont de nature différente : extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.)
- 25 pages maximum sans annexe
- Respect des normes APA
- Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- La numérotation des pages commence au sommaire et se termine à la bibliographie
- Présence d'une introduction et d'une conclusion

Entretien

- L'entretien doit permettre au candidat d'analyser les éléments présentés dans le dossier.
- L'entretien ne peut, en aucun cas, être la lecture intégrale d'un texte écrit au préalable

Epreuve 3

Présentation d'une action en tant que PR

10 min

- Support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.)
- Présentation d'une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires

Echange

20 min

- Expliquer ses choix, la mise en œuvre de l'action

Compétences du référentiel en jeu pour cette épreuve

L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses en :

- S'appropriant et diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive
- Répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- Mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions
- Connaissant et coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
- Construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation
- Concevant et mettant en œuvre des modalités de co-intervention
- Construisant et animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive
- Prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière

Recommandations

- Choix d'une seule action concrète
- Analyse de ce qui a amené au choix de l'action
- Capacité à faire une analyse structurée de l'action et à mettre en évidence les points forts de la démarche entreprise
- Capacité à évaluer l'action, mise en évidence des points forts et des limites
- Appropriation et diffusion des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive, mobilisation des cadres législatifs et réglementaires
- Capacité à élaborer des réponses aux demandes de conseils sur la scolarisation des EBEP et les démarches adaptées
- Coopération avec la diversité des partenaires et des acteurs, avec les familles, identification des ressources territoriales
- Pertinence de la modalité d'action choisie, cohérence en tant qu'enseignant personne-ressource, justesse du positionnement, éthique professionnelle

La parole est à vous...

